



unicef
FRANCE

15 minutes pour comprendre...

LE HANDICAP CHEZ LES ENFANTS ET LES JEUNES



© UNICEF/UNI114984/Holt - Serbia, 2011



LE HANDICAP, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les différents handicaps

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) reconnaît trois types de handicap :

- **Le handicap physique** : par exemple, quand on est paralysé.
- **Le handicap sensoriel** : malvoyants, non voyants ou malentendants.
- **Le handicap mental** : par exemple quand on a des **déficiences** intellectuelles.

Les personnes porteuses de handicap ont des difficultés à vivre comme les autres de leur fragilité et des obstacles que ces différences provoquent dans leur vie quotidienne (traitement, fatigue, difficulté à se déplacer...).

Les droits des personnes porteuses de handicap (y compris des enfants et des jeunes) sont protégés par un texte international : la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006 par les Nations unies.





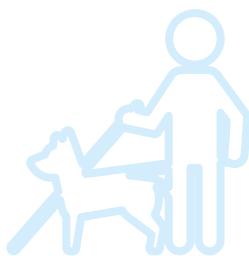
QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT ?

L'article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) reconnaît « que les enfants physiquement ou mentalement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur **autonomie** et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. »

L'enfant handicapé a le droit de bénéficier de soins spéciaux, et, dans la mesure du possible, d'une aide adaptée et gratuite. L'enfant handicapé doit avoir effectivement accès à l'éducation et à la **rééducation**, à la formation et à la préparation à l'emploi, de façon à pouvoir s'intégrer le mieux possible dans la société. Il doit pouvoir accéder aux activités récréatives et aux services propres à assurer son **épanouissement** personnel.

L'éducation qu'ils reçoivent doit prendre en compte leurs limites physiques, mentales ou sensorielles. Elle doit leur permettre de mener une vie pleine et **décente**, et de parvenir le plus possible à l'autonomie et à **l'intégration sociale**.

Les États qui ont **ratifié** la CIDE reconnaissent les droits des enfants handicapés et mettent en œuvre l'aide qui leur est nécessaire. Ils avancent avec d'autres pays et prennent en compte les besoins des pays en développement.



LA PERSONNE HANDICAPÉE, SEMBLABLE ET DIFFÉRENTE

Une personne handicapée est semblable aux autres car elle a les mêmes besoins. Elle est un citoyen comme les autres, avec les mêmes droits.

Mais une personne handicapée est également différente parce qu'elle a d'autres besoins. Elle rencontre des difficultés liées à son **handicap**.



LA PERSONNE HANDICAPÉE PEUT ÊTRE ACCOMPAGNÉE ET AIDÉE

Elle peut être aidée par :

- **Une aide humaine partielle** ou totale (médecins, infirmière, aide à domicile...)
- **Une aide animale** (chien d'aide ou chien guide d'aveugle)
- **Une aide technique** (fauteuil, appareils informatiques adaptés, canne blanche...)
- **L'adaptation de son cadre de vie** (logement adapté, voiture spéciale...).

Les enfants en situation de handicap ont les mêmes besoins et les mêmes droits que les autres enfants, mais ils ont souvent besoin d'aide.



LES CHIFFRES DU HANDICAP

Dans le monde :

- plus d'un milliard de personnes sont atteintes d'un handicap (environ 15 habitants sur 100).
- environ 93 millions d'enfants souffrent d'une forme de handicap.

Il existe en réalité peu de données fiables sur le nombre d'enfants handicapés, leur type de handicap et les conséquences qu'il a sur leur vie. À Madagascar par exemple, seuls 11 enfants sur 100 enfants en situation de handicap étaient inscrits à l'école primaire en 2011.

En France :

- 12 millions de personnes vivent avec un handicap (chiffre 2014).



QUELLE EST LA SITUATION EN FRANCE ?

En France, une loi protège les droits des personnes en situation de handicap : c'est la loi du 11 février 2005. Ce texte affirme, par exemple, que chaque enfant handicapé doit pouvoir être inscrit dans l'école de son quartier.

Une Convention relative aux droits des personnes handicapées a aussi été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2006. Elle a pour objectif d'assurer aux personnes en situation de handicap, la possibilité de voir respecter leurs droits, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, en mettant l'accent sur le combat contre les **stéréotypes** et contre toute forme de **discrimination**.

De plus en plus d'enfants en situation de handicap sont **scolarisés** dans une école ordinaire (252 285 élèves en 2014 contre 133 838 en 2004). Aujourd'hui, la moitié des élèves handicapés sont scolarisés dans une classe ordinaire et bénéficient, si besoin, de l'accompagnement d'un auxiliaire de vie scolaire.

Toutefois, les enfants en situation de handicap ne bénéficient pas tous d'un accompagnement à temps complet. Par exemple, presque tous les enfants porteurs de handicap entre 3 et 5 ans sont scolarisés dans une école ordinaire, mais à 15 ans, ils ne sont que 60 % et à 18 ans, seulement 44 %. Ils accèdent très peu aux études supérieures : seuls 6 % des jeunes handicapés âgés de 20 à 24 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Des progrès sont encore à faire :

- continuer la scolarisation en écoles ordinaires,
 - repérer plus tôt les difficultés d'apprentissage,
 - développer des matériels adaptés (outils numériques mais aussi manuels).
- (Informations extraites du rapport de M. Blanc, sénateur, mai 2011)



QUE FAIT L'UNICEF ?

Des millions d'enfants vivent avec un handicap dans le monde. Le travail de l'UNICEF est de veiller à protéger ces enfants de la violence, de la discrimination et de l'abandon. L'UNICEF agit également pour leur donner accès aux services dont ils ont besoin pour grandir en bonne santé et atteindre leur plein potentiel.

En Afrique par exemple, « *les enfants qui vivent avec un handicap restent ceux qui sont les plus marginalisés de tous les groupes d'enfants africains* », affirme la directrice de l'unité Handicaps de l'UNICEF, Rosangela Berman Bieler. « *Seul un petit pourcentage d'entre eux est scolarisé, et rares sont ceux qui bénéficient de l'éducation adéquate et inclusive dont ils ont besoin* ».

Pour l'UNICEF France, les enfants en situation de handicap doivent avoir accès aux crèches, aux écoles, aux centres de loisirs, avec un accompagnement adapté si cela est nécessaire.

Mais la situation de nombreux enfants handicapés n'est pas idéale dans notre pays. De nombreux signes encourageants ont été donnés par le gouvernement au cours de ces dernières années, mais il faut accélérer les progrès en faveur des enfants handicapés. La France a signé et ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Il est donc essentiel qu'elle les mette en application dans le pays », rappelle l'UNICEF France.

L'UNICEF France accompagne également les villes qui font partie du réseau des « Villes amies des enfants » pour qu'elles agissent tout particulièrement auprès des enfants en situation de handicap. Ils sont parmi les plus fragiles et les plus exclus.

Ces villes sont incitées à supprimer les discriminations et à permettre à tous les enfants l'accès aux lieux et activités : bâtiments publics, aires de jeux, sports de loisirs ou de compétition, structures spécialisées... Elles s'engagent également à sensibiliser les enfants et les familles au handicap.





QUELQUES TÉMOIGNAGES

« Je connais quelqu'un qui a un handicap. Il n'a pas trop d'amis. Pour réussir quand on est handicapé, il faut accepter de se battre plus que les autres. Il y a certaines personnes qui n'ont pas envie de se battre. Des enfants handicapés qui laissent tomber. Les gens ne veulent pas toujours s'approcher d'un handicapé. C'est la différence. Mais si les handicapés ne savent pas se rapprocher, c'est pas la peine. » Jamel, 15 ans.

« C'est pas parce que tu es handicapé que tu n'as pas de vie sociale. Je connais des gens en fauteuil roulant, ils sont super connus, ils ont des petites amies. C'est une question d'esprit. On n'est pas handicapés, on est juste différents. » Jamel, 15 ans.

« À l'école, ils essaient d'aider un peu. Pour moi, ils ont mis en place un ordinateur et un tiers-temps. Je trouve qu'ils pourraient plus sensibiliser les autres élèves au fait de discuter des différents handicaps. » Paul, 14 ans.

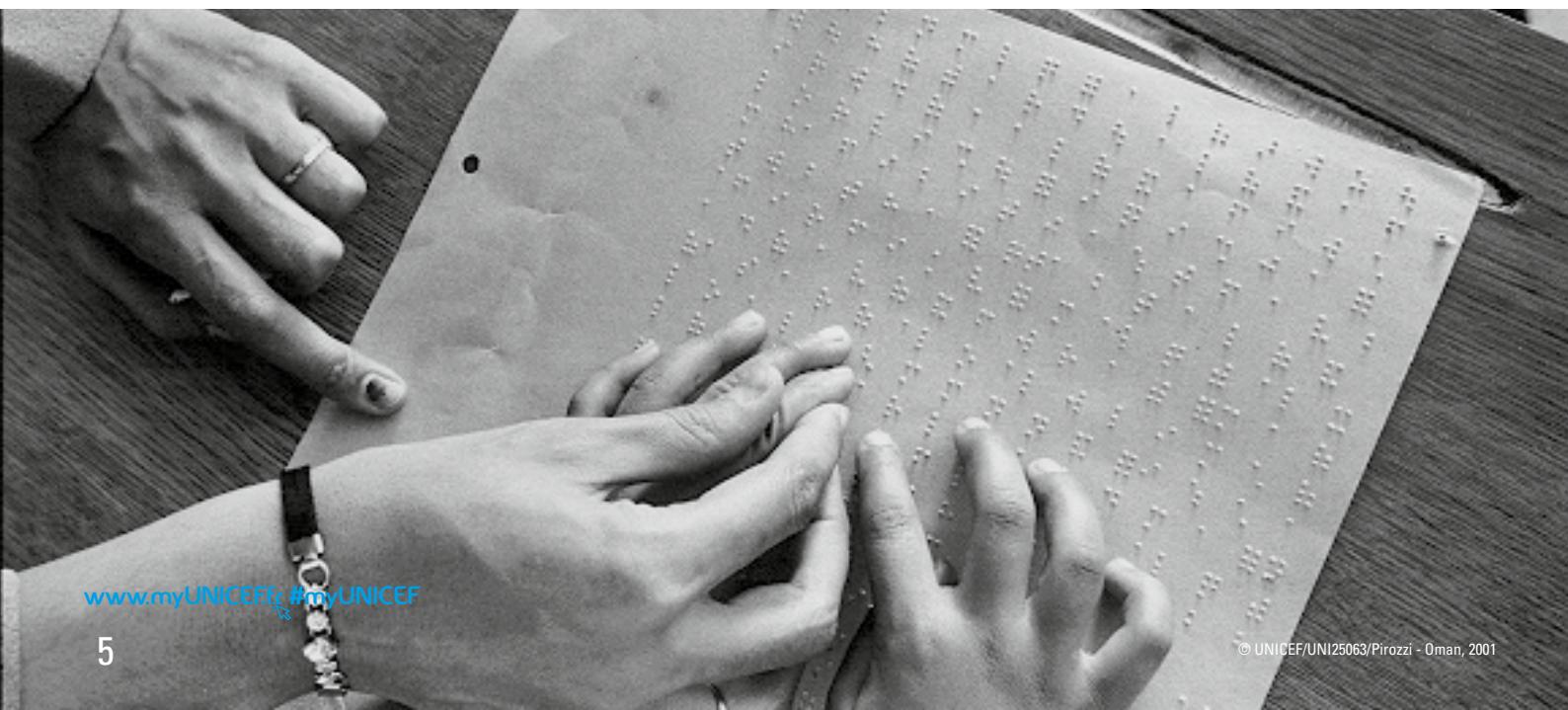


QU'EN PENSENT LES ENFANTS ?

D'après la 3e Consultation nationale des 6-18 ans menée en France en 2016 :

- 81% disent que les enfants et les jeunes porteurs de handicaps peuvent être accueillis dans leur école.
- Seulement 49 % disent qu'il existe des aires de jeux où les enfants et jeunes handicapés peuvent aller jouer dans leur ville.

Interrogés sur l'égalité entre les élèves, les collégiens ont conscience qu'il existe des initiatives qui peuvent être prises pour une meilleure compréhension du handicap. Ils ont également conscience de la difficulté qu'il y a à faire évoluer le regard posé sur les personnes en situation de handicap.



Le handicap chez les enfants et les jeunes



<https://www.unicef.fr/article/l-enfant-handicap%C3%A9-un-petit-citoyen-comme-les-autres>

<https://www.unicef.fr/article/les-enfants-handicap%C3%A9s-parmi-les-plus-marginalis%C3%A9s-du-monde>

Site de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économique) : <http://www.insee.fr>

Site de l'Organisation Mondiale de la Santé : <http://www.who.int>

Site du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé : <http://drees.social-sante.gouv.fr>



Fiche

« [Le droit à la non-discrimination](#) »
« [Tous différents, tous égaux](#) »

Fiche

« [Le droit à la protection](#) »

Fiche

« [Le droit à l'éducation](#) »

Fiche

« [Le droit au bien-être dans la Ville](#) »

Fiche

« [Le harcèlement scolaire en France](#) »



© UNICEF/UNI141954/Macksey - Viet Nam, 2012



VOCABULAIRE

Autonomie n.f. Faculté d'agir librement.

Décent adj. Convenable, acceptable.

Déficience n.f. Insuffisance.

Discrimination n.f. Différence de traitement qui nuit à autrui sur une base non justifiée.

Épanouissement n.m. Développement de toutes ses possibilités.

Handicap n.m. Difficulté à vivre à égalité avec les autres à cause d'une fragilité due à des problèmes divers et à cause des obstacles que ces problèmes provoquent dans sa vie quotidienne.

Intégration sociale exp. Le fait d'être considéré comme un semblable dans un groupe, une société.

Ratifier v. Pour un État, s'engager à respecter tous les articles d'une convention et à appliquer ses lois sur son territoire.

Rééducation n.f. Méthode médicale pour aider quelqu'un à retrouver l'usage normal d'un membre ou d'une fonction de son corps (après une maladie ou un accident par exemple.)

Scolarisé adj. Qui est inscrit dans une école.

Sensoriel adj. Qui concerne les organes des sens (vue, ouïe, odorat, goût, toucher)

Stéréotype n.m. Image préconçue et sans fondement des caractéristiques qu'on attribue à un groupe sans tenir compte des particularités de chacun.

POUR EN SAVOIR + :

La déficience peut être mesurée par des outils et des spécialistes. On dit que c'est une donnée objective, c'est-à-dire qu'elle est constatée et évaluée par d'autres personnes que celles qui en souffrent.

Le handicap peut être défini comme la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne. On dit que c'est une donnée subjective, c'est-à-dire que c'est la personne concernée qui reconnaît, ou non, plus ou moins, les gênes provoquées par sa déficience.